#### Faits divers & Justice

#### Escroquerie et abus de confiance

# Elle promettait à ses victimes de les intégrer à la Fonction publique

Abel EYEGHE EKORE

Libreville/Gabon

SUITE à de multiples plaintes pour escroquerie et abus de confiance contre sa personne, Aude Prudence Banzolo, Gabonaise d'une trentaine d'années, vient d'être interpellée par la direction de la Sûreté urbaine (DSU).

De nombreuses personnes qui ont eu le malheur de croiser son chemin affirment que dame Banzolo leur miroitait des intégrations rapides à la Fonction publique. Le tout moyenLa mise en cause, **Aude Prudence** 



nant de fortes sommes d'argent, puisque les victimes disent avoir aboulé entre 300 mille et 1 million de francs par individu. Malheureusement. les "pigeons" de Banzolo ne seront jamais les agents de l'État qu'ils espéraient être, leurs dossiers n'ayant pas abouti. Une source proche du dossier croit savoir que ces personnes qu'Aude Prudence Banzolo a roulées dans la farine seraient très nombreuses. Elle les approchait, en se servant d'intermédiaires, et leur présentait le projet. Beaucoup lui ont fait confiance, en lui donnant de l'argent, sans pour

autant s'entourer de certaines garanties.

Lors de son audition à la DSU, Aude Prudence Banzolo aurait reconnu n'avoir pris de l'argent qu'à neuf personnes sans que les dossiers n'aboutissent. Elle a ensuite précisé qu'elle a réussi à intégrer trois autres dans les effectifs de la Fonction publique avec l'aide d'un complice, qui est agent au sein de cette administration. Mais elle n'a pas dévoilé l'identité de ce supposé partenaire.

Aude Prudence Banzolo devrait être présentée devant le procureur de la République ce vendredi.

### Vol aggravé, détention et usage de stupéfiants

## Deux individus derrière les barreaux à Oyem

Alexis NDONG SIMA

Oyem/Gabon

**DEUX** Gabonais, Patrick Ngome Eyamane, 33 ans, et Roméo Ekogha Asseko alias "La Roma", 21 ans, sont incarcérés au pénitencier du Peloton d'Oyem depuis quelques jours, soupçonnés d'avoir commis plusieurs actes répréhensibles au quartier Mekom-Nkodje, dans le premier arrondissement d'Oyem, où ils résident. Et c'est suite aux multiples plaintes et dénonciations faites par les victimes au sujet de vols perpétrés dans leurs domiciles respectifs depuis trois mois. que les deux individus, sans emploi, ont été appréhendés par la direction générale des Recherches (DGR).

D'après ce service spécialisé de la gendarmerie nationale, les deux suspects opéraient dès la nuit tombée. Le premier à être neutralisé est Patrick Ngome Evamane. Mis sous pression, il a dénoncé son complice présumé, un certain Ben.

Lors de la descente au domicile de ce dernier, les gendarmes apprendront que l'intéressé se trouve

Une partie du butin dérobé par les malfrats



Les deux suspects, Patrick Ngome Eyamane et Roméo Ekogha Asseko.

Photo : Alexis Ndong Sima

depuis quelques jours déjà, en détention préventive à la prison centrale d'Oyem pour les faits de même nature. Procédant à une perquisition des lieux, les agents ont surpris un individu, identifié comme Roméo Ekogha Asseko, en flagrant délit de détention

d'une importante quantité de chanvre indien. Ils ont également découvert plusieurs effets volés: une dizaine de téléphones portables emballés dans un sac, un téléviseur écran plasma, du matériel hi-fi, des bouteilles de gaz, etc.

Les outils qu'ils utilisaient pour parvenir à

ARMES BLANCHES. Plu-

leurs fins.

sieurs armes blanches ont Interpellé à son tour, Ekoensuite été trouvées cachées sous un lit: pieds de biche, couteaux, poignards et machettes. Un petit arsenal dont se servaient probablement les malfrats pour agresser ou intimider leurs victimes.

gha Asseko a été conduit à la DGR où il a retrouvé Ngome Eyamane. Au cours de l'interrogatoire, les deux suspects auraient reconnu sans ambages les faits mis à leur charge. Présentés devant le procureur d'Oyem

au terme de leur garde à vue, ils ont été, après audition, inculpés pour vol aggravé, détention et usage de chanvre indien, puis placés sous mandat de dépôt à la prison centrale d'Oyem, où ils attendent leur juge-



#### COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Conseil d'Administration qui s'est tenu le mardi 17 septembre dernier au siège de SETRAG à Owendo, a approuvé les nominations ci-après :

- ◆ Monsieur Luiz Renato LOMBARDO TORRES nommé en qualité de Directeur Général;
- Monsieur Christian MAGNI nommé en qualité de Directeur Général Adjoint.

Ces nominations ont pris effet à compter du mercredi 18 septembre 2019.

Le Conseil félicite le nouvel arrivant et remercie Monsieur Christian MAGNI pour son engagement et le travail accompli lors de son intérim au cours de ces trois derniers mois à la tête de la Direction Générale de SETRAG.

Fait à Owendo, le 19 septembre 2019



6th Anonyme avec C.A. au capital de 20 213 900 000 F CFA NF : 784960/E - ROCM : Libravilla N° 2003 B 02036 Statisfique 791330/W BCPI : 40003 04140 4007470301250. BICIG : 40001 09070 00436700064 07, UGB : 40002 00006 16879633 000 32